



“Notre principale requête demeure une grande loi sur la ruralité”

Politique

Egalement conseiller départemental du canton de Bourganeuf, Jean-Jacques Lozach (PS) est sénateur de la Creuse depuis 2008.

Quelles ont été les grandes étapes de votre parcours politique ?

“J'ai commencé comme conseiller municipal de Masbaraud-Mérignat, commune de 350 habitants au sud-ouest de Guéret qui, depuis, est devenue Saint-Dizier-Masbaraud. J'en suis devenu maire en 1986, jusqu'en 1995, année où j'ai été élu maire de Bourganeuf. A partir de 1994, j'ai représenté le canton de Bourganeuf au conseil général de la Creuse, que j'ai présidé de 2001 à 2015. De 2004 à 2008, j'ai été vice-président de l'ancienne Région Limousin. Depuis 2008, je suis sénateur, tout en conservant un mandat local, celui de conseiller départemental du canton de Bourganeuf.”

D'où vient votre engagement au Parti socialiste ?

“J'ai rejoint le PS en 1982. C'était le prolongement logique de mon engagement au sein du Syndicat national de l'éducation physique (Snek), qui regroupe les enseignants en éducation physique, et de mon implication au sein d'associations sportives locales.”

Par rapport aux quinquennats précédents, quel est le poids du Sénat et quelle est la place du groupe socialiste ?

“Le Sénat joue pleinement son rôle législatif, comme l'Assemblée nationale, dans une ambiance moins partisane, moins politisée, moins brutale, en recherchant davantage le compromis et en approfondissant les textes. Depuis 2022, faute d'une majorité à l'Assemblée, il connaît une nouvelle jeunesse. Davantage de textes passent en première lecture au Sénat même s'ils n'ont pas trait aux collectivités locales. Quant au groupe socialiste, il a conservé ses 64 sièges lors des sénatoriales de septembre dernier. Cela en fait le deuxième groupe de la Haute assemblée, après le groupe LR qui, lui, a reculé de douze sièges et ne dispose pas de la majorité absolue.”

Quels sont vos sujets de prédilection au Sénat ?

“J'ai deux grands pôles d'intérêt. D'une part, le sport, au sein de la commission culture, éducation et communication, dont l'intitulé intégrera d'ailleurs le mot sport avant la fin de l'année. Depuis 2011, je suis rapporteur pour avis du budget des sports. Je suis également coprésident du club parlementaire sport, qui réunit des députés, des sénateurs et des députés européens. D'autre part, je suis président du groupe ruralités.”

Au printemps, vous avez été rapporteur d'une proposition de loi sénatoriale renforçant la protection des mineurs dans le sport...

“Elle a été adoptée à l'unanimité et devrait passer devant l'Assemblée avant la fin de l'année. Elle fait suite à une série de scandales et à la libération de la parole concernant les violences sexuelles ou sexistes et le harcèlement dans le sport, dans le prolongement de l'action de Roxana Maracineanu, la première ministre des Sports à s'emparer



Jean-Jacques Lozach s'occupe des questions sportives au sein de la commission culture, éducation et communication du Sénat et préside le groupe ruralités de la Haute assemblée.

à bras-le-corps de cette problématique. Cette proposition de loi instaure un contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles (qui représentent 90% des encadrants) par les services de l'Etat, avant leur prise de fonction et ensuite annuel. Elle comprend aussi, pour les dirigeants, une obligation de signaler les manquements à l'autorité administrative, le préfet ayant la possibilité de suspendre un dirigeant ou un encadrant sans attendre l'aboutissement d'une enquête judiciaire. Cela crée des exigences supplémentaires pour les clubs mais je crois que c'est le prix à payer pour avancer sur ce sujet de société gravissime.”

Comment se présente le budget sport 2024 ?

“Il sera examiné en séance début décembre. Depuis 2018 et 2019 – deux mauvaises années pour le sport –, ce budget augmente, bien sûr à cause des JO de 2024. L'inquiétude, c'est la baisse envisagée à partir de 2025, qui menace l'héritage olympique et les 170 objectifs stratégiques assignés aux JO. En tant que rapporteur, j'appelle de mes

vœux une loi de programmation plurianuelle pour le sport portant sur les équipements et sur l'encadrement. Je demande aussi le déplafonnement de la part allouée au sport de la taxe sur les paris sportifs en ligne. Ce prélèvement rapporte de plus en plus (+22% en 2022) mais, pour l'instant, sans générer d'argent supplémentaire pour le sport. Or, il n'y aurait pas de paris sans les clubs sur le territoire, lesquels sont ma priorité, avec le sport santé et bien-être. Il y a en revanche un point très positif : le nouveau plan d'équipement sportif 2024-2026 doté de 300M€. Le précédent plan concernait surtout les pratiques urbaines. Celui-ci sera orienté sur les équipements structurants traditionnels, souvent très vétustes : les gymnases, les terrains d'athlétisme ou les piscines, comme celle de Guéret, qui est fermée en raison de “désordres” sur le bâtiment.”

Y a-t-il un lien entre le groupe ruralités et la démarche des Nouvelles ruralités à laquelle vous avez participé en tant que président du conseil départemental ?

“Absolument : le groupe est une émanation du travail réalisé dans le cadre de l'Association nationale des nouvelles ruralités (ANNR), dont le point de départ était la mobilisation des présidents des Départements de la Creuse, de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, qui est devenue une sorte de think tank et a abouti à la création du Parlement rural français, présidé par le sénateur du Cantal Bernard Delcros. Au Sénat, il y avait auparavant une approche très morcelée avec des groupes d'étude sur la montagne, la chasse, la pêche, l'agriculture... En 2018, la création de ce groupe transpartisan de 83 membres a apporté une vision plus globale. Il s'efforce, bien sûr, de porter la cause de la ruralité, qui, selon l'Insee, représente les deux tiers des communes et 22 millions de Français, de se battre pour un meilleur équilibre ville-campagne, pour un véritable aménagement du territoire alors que, depuis une vingtaine d'années, les inégalités territoriales se creusent, ce qui génère un sentiment d'abandon. Nous défendons les services à la population, les équipements structurants, combattons les déserts médicaux...”

Avec quels résultats ?

“Nous avons avancé sur certains sujets, par exemple la création d'un ministère des ruralités. Déjà au sein de l'ANNR, nous avions milité pour une dotation d'équipement plus rapide à mobiliser, qui ressemble beaucoup à l'actuelle DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, laquelle a remplacé la DGE, dotation globale d'équipement. Nous avons également obtenu le maintien pour six ans des Zones de revitalisation rurale et nous avons proposé de nouveaux critères de zonage. Etre classé ZRR, c'est bénéficier de 42 dispositifs, essentiellement des exonérations fiscales et sociales. Mais notre principale requête demeure une grande loi sur la ruralité.”

L'agenda rural ne suffit donc pas ?

“L'agenda rural a défini une politique de développement de la ruralité mais reste assez éclaté. Nous aimerais de grandes orientations et des moyens en face, à commencer par un rétablissement de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation. Le gouvernement fait la sourde oreille, selon moi, à tort car cela permettrait de freiner l'expression de mécontentements comme le mouvement des gilets jaunes, qui est parti de la ruralité.”

Propos recueillis par Frédéric Merle

L'accès aux soins “au cœur de la campagne des élections sénatoriales”

L'accès aux soins vous préoccupe-t-il ?

“Evidemment car 87% du territoire est sous-doté et cette question a été au cœur de la campagne des élections sénatoriales en septembre. Certains confrères ont même été surpris par l'ampleur de l'interpellation de la part des grands électeurs. Dans nos permanences, on commence à voir arriver des gens qui nous demandent de leur trouver un médecin. Selon moi, c'est donc l'urgence des urgences. Ma

conviction est qu'il faut en venir à des mesures de régulation, que c'est là le rôle de l'Etat, les collectivités locales étant arrivées au bout de ce qu'elles pouvaient faire, notamment avec les maisons de santé pluridisciplinaires, qui, souvent, ont permis de limiter la casse sans toutefois préserver l'existant. Le groupe socialiste a déposé en décembre 2022 une proposition de loi introduisant le conventionnement sélectif, rétablissant l'obligation de participation à la

permanence des soins abolie par la loi Mattéi de 2002. Elle promouvait aussi le partage de l'acte médical avec d'autres professionnels de santé afin de dégager du temps médical et flétrir vers les zones sous-dotées l'année de professionnalisation des jeunes médecins. Elle a été rejetée mais, petit à petit, ces idées font leur chemin, pénètrent les esprits, y compris ceux de médecins anciens qui ont connu l'évolution de ces trente dernières années.”